

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 MAI 1856.

Concession de plusieurs lignes de chemin de fer ⁽¹⁾.

*Amendement présenté par MM. VERMEIRE, VAN OVERLOOP, VANDER DONCKT et
-VAN CROMPHAUT.*

Le Gouvernement est autorisé à concéder, purement et simplement, sans charge aucune pour le trésor public,

Un chemin de fer direct entre Termonde et Saint-Nicolas, passant par Hamme, avec station de raccordement à Elversele pour les lignes :

1° D'Elversele à Lokeren, par Waesmunster ;

2° D'Elversele à l'Escaut, en passant par Tamise et Rupelmonde, vers la Tête des Flandres.

Amendement présenté par MM. FAIGNART, ANSIAU et MATTHIEU.

Le Gouvernement est autorisé à concéder, sous les conditions qu'il déterminera, un chemin de fer partant de Charleroy, (du point de jonction des lignes de l'État et de l'Entre-Sambre-et-Meuse et simultanément de la nouvelle section du canal de Charleroy à Marchiennes), se dirigeant par Fontaine-l'Évêque vers le Centre, et de là, à Masnuy-Saint-Pierre par la ville du Rœulx.

Amendement présenté par M. ALLARD.

Le Gouvernement pourra construire, ou faire construire, à condition de s'en réserver l'exploitation, 1° un chemin de fer de Hal à Ath, passant par Enghien, et 2° un chemin de fer de Tournay vers Lille.

(1) Projet de loi, n° 111.

Rapport, n° 216.

Amendements, n° 248.

Amendements présentés par MM. TRÉMOUROUX et MASCART.

1° Après les mots : *Dendre et Waes*, de l'art. 2, ajouter : En passant par Rebecq et par Enghien, avec prolongement jusqu'à Courtray, et embranchement de Rebecq à Tubise.

2° Le Gouvernement pourra concéder, sous les conditions ordinaires, un chemin de fer industriel, partant de la station de la ligne de l'État à Manage, avec raccordement à la ligne de Manage à Wavre et se dirigeant par Bascoup et Pieton, vers Forchies-la-Marche.
